

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 25 mars 2016**CP2016\_03\_1  
id. 2358

*L'an deux mille seize le vingt cinq mars , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) :*

*Mme BAREGES*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**CONVENTION D'ACCUEIL DU PERSONNEL DE LA PAIERIE  
DÉPARTEMENTALE AU RESTAURANT UNIVERSITAIRE**

Les agents de la Paierie Départementale, localisée 97 boulevard Blaise Doumerc à Montauban, ont sollicité l'accès au Restaurant Universitaire durant leur pause méridienne.

Dans le contexte de collaboration étroite des services du Conseil Départemental sur la gestion de la Régie de Recettes de ce restaurant, Monsieur le Président propose d'accueillir ces personnels (10 personnes environ) dans les mêmes conditions que les autres usagers :

- tarif de base à 5 euros, sur lequel s'appliquera, en fonction de l'indice des agents, une subvention du Ministère des Finances.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les conditions tarifaires susvisées, la convention d'accueil du personnel de la paierie départementale au restaurant universitaire de Tarn-et-Garonne ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Christian ASTRUC